



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes agriculteurs

Question écrite n° 87127

Texte de la question

M. Étienne Blanc appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conditions de financement des stages préparatoires à l'installation des jeunes agriculteurs. Alors que le Gouvernement affiche une priorité pour la formation des jeunes en agriculture, le financement actuel du parcours n'est pas garanti. Les jeunes porteurs de projet ne peuvent supporter le coût d'une formation qui leur est imposée. Cette incertitude s'ajoute à celle créée par le retard dans la parution de l'arrêté sur la baisse de 1 % des taux bonifiés qui est annoncée depuis septembre 2005. Cette situation fragilise considérablement les projets d'installation et met en danger la pérennité même de certaines exploitations. Compte tenu de l'importance du bon renouvellement des générations pour l'avenir de notre agriculture, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour répondre aux attentes des jeunes agriculteurs.

Texte de la réponse

L'arrêté relatif à la baisse des taux des prêts bonifiés destinés aux jeunes agriculteurs a été publié au Journal officiel de la République française le 31 janvier dernier. Les nouveaux taux de 1 % en zone défavorisée et de 2,5 % en zone de plaine sont donc applicables aux prêts spéciaux de modernisation jeunes agriculteurs (PSM-JA) et aux prêts à moyen terme spéciaux d'installation jeunes agriculteurs (MTS-JA) réalisés depuis le 1er février 2006. Dans un contexte budgétaire contraint, l'installation est une priorité du ministère de l'agriculture et de la pêche. Aussi l'ensemble des moyens relatifs au dispositif d'accompagnement de l'installation des jeunes agriculteurs ont-ils été consolidés. En 2006, 6M EUR ont pu être dégagés pour les stages préparatoires à l'installation (SPI) et les stages « six mois ». Pour l'avenir, il est envisagé de rassembler dans une action unique l'ensemble des financements consacrés à l'installation pour assurer un pilotage cohérent de cette politique d'appui au renouvellement des exploitations agricoles. Il paraît nécessaire de conduire, avec les organisations professionnelles agricoles, une réflexion sur la simplification et l'adaptation des outils qui contribuent à cette politique, en recherchant des modalités qui permettent de mieux prendre en compte les particularités de chaque territoire et la diversité de projets. Cette démarche est engagée dans le cadre d'assises de l'installation organisées conjointement dans chaque région avec le concours des collectivités locales qui souhaiteront s'y associer. La manière dont les stages préparatoires à l'installation pourraient évoluer doit notamment être examinée : un bilan du fonctionnement de ces dispositifs sera fait dans un esprit d'ouverture et avec l'objectif de répondre encore davantage aux attentes des candidats à l'installation. Les jeunes qui souhaitent s'installer sont de mieux en mieux formés. Ce sont souvent des diplômés de l'enseignement agricole qui ont eu l'occasion de réaliser des périodes de stage en exploitation pour acquérir leur diplôme. Le ministère de l'agriculture et de la pêche devra faciliter la prise en compte de ces périodes de stage déjà réalisées.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Blanc](#)

Circonscription : Ain (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87127

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 1984

Réponse publiée le : 16 mai 2006, page 5143